Compte Rendu de la réunion riverains du 27.09.2022

STATIONNEMENT SUR CHAUSSEE RUE MADAME ROLAND

♦ **Objet :** Présentation des aménagements de mise en sécurité à court terme	
♦ **Personnes concernées** • **Elus** - C.Joussaume - G.Martin • **Ville de Saint-Médard-en-Jalles** - C.Perpère - E.Tullon - S.Ramblière • **Bordeaux métropole** - S.Guichard	• **Habitants et riverains**

La réunion s'est déroulée en deux temps :
- Présentation par la ville du projet de signalisation
- Échanges avec les riverains

- 1*) Projet d'aménagement*

Suite à plusieurs réclamations de riverains via l'application TMC concernant du stationnement sur trottoir ainsi qu'un manque d'accessibilité, la ville a demandé à la métropole d'étudier des propositions d'amélioration.
La signalisation a proposé la création de places de stationnement sur chaussée en chicane pour répondre au besoin de stationnement. Le positionnement en quinconce vise également à faire ralentir les véhicules, problématique également évoquée par certains riverains.
La police municipale rappelle qu'il est interdit de se stationner sur les trottoirs , l'amende encourue est de 135€.

- *2) Echanges*

Les riverains ne souhaitent pas de stationnement sur chaussée car ils considèrent que cela occasionnera une gène au niveau de la circulation, certains estiment qu'ils n'ont pas la nécessité de stationner des véhicules sur le domaine public, d'autres trouvent que le nombre de places proposé n'est pas suffisant. Au vu du nombre de véhicules stationnés sur trottoir au quotidien, la ville insiste sur la nécessité de créer de stationnement mais les riverains votent contre et préfèrent conserver la configuration actuelle.
Il est précisé par les riverains que l'état des trottoirs est très dégradé. La ville explique que le stationnement des voitures sur le trottoir en grave contribue à dégrader leur état. La ville rappelle également que l'entretien des trottoirs (désherbage) relève de la responsabilité des riverains. Une session de remise en état des trottoirs sera engagée par la métropole dès que les trottoirs seront libérés.
Une personne demande à ce que des passages piétons soient crées au niveau des croisements avec la rue Robespierre. La ville rappelle que les abaissées de bordures doivent accompagner la création de passage piéton afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Une étude sera engagée pour créer les passages piétons.

- *3) Suites à donner*

Libération des trottoirs pour une remise en état des surfaces en grave, à l'automne. Passage régulier de la police municipale s'assurer que le stationnement sur trottoir n'est plus pratiqué.